

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Colonel REPOND

La lutte antialcoolique

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1911, tome 13, p. 222-224

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

La lutte antialcoolique

La propagande antialcoolique revêt, à un degré éminent, les caractères les plus distinctifs de l'action sociale chrétienne.

Et tout d'abord elle s'attaque à un vice, c'est-à-dire à un mal qui ajoute la perte des âmes à la ruine physique. Cette considération devrait nous faire mettre la lutte contre l'intempérance en tête de nos programmes sociaux, en particulier avant tout ce qui concerne seulement l'amélioration de la condition matérielle et économique des classes non possédantes. Mais telle est la place prise dans nos mœurs par l'intempérance qu'elle peut compter sur toutes les indulgences et tous les ménagements.

Saint Paul a beau proclamer (*Ep. ad Galatas*, V, 21) que les ivrognes n'obtiendront point le royaume de Dieu, et il a beau (*Ep.*, I *ad Corinthios*, V, 2) nous conjurer de ne point avoir de commerce avec eux, nous sourions de leurs excès, et réservons notre sévérité pour ceux qui les condamnent, surtout si cette condamnation revêt la forme de l'abstinence totale. Précisons. Il y a en Suisse environ 38,000 abstinents adultes : dans ce total, les catholiques ne figurent que pour 3,500 unités, un peu moins que les Bons Templiers ! Le souci du salut des âmes est donc impuissant à porter notre recrutement au niveau de celui des loges de Bons Templiers, qui n'ont pourtant d'autre objectif que la pratique d'une stricte hygiène.

Allèguera-t-on peut-être que l'intempérance sévit moins violemment dans les populations catholiques ? Ce serait un démenti jeté à des faits d'une incontestable notoriété.

C'est l'intempérance qui dégoûte le paysan du travail

des champs et le déracine pour faire de lui un ouvrier, un employé ou un débitant de boissons. C'est l'intempérance qui obère les budgets de l'assistance publique, peuple les prisons et les asiles d'aliénés, affaiblit le recrutement de l'armée et renforce celui de la phalange des désœuvrés, des miséreux et des veuves précoces. Voyez ce village entouré de terres fécondes. Ce ne sont pas ses habitants qui les cultivent. Morceau par morceau, elles passent aux mains de voisins plus sobres et plus laborieux. Je ne juge pas les malheureux si sévèrement frappés par la concurrence vitale, mais je dis qu'une action sociale catholique digne de ce nom doit tenter leur sauvetage.

Remarquons en effet que cette action sociale — et c'est là le second de ses caractères — doit s'appliquer de préférence aux tâches qui excèdent les efforts isolés et qu'elle est seule capable d'accomplir. Or la lutte antialcoolique ne peut être conduite avec succès que par des efforts concentrés et disciplinés, assujettis à une tactique enseignée par l'expérience. Cette tactique doit éclairer les intelligences et entraîner les cœurs, soutenir les volontés et reconforter les organismes débilités, enfin garder ses conquêtes avec une inlassable constance. Cette dernière faculté manquait au P. Mathew, qui fut un admirable convertisseur, mais ne sut pas assurer la durée de son œuvre.

L'expérience de pays qui ont réussi à se défendre contre l'intempérance — par exemple celui de la Norvège, régénéré au prix d'une lutte héroïque — prouve qu'une telle entreprise exige l'emploi de cet incomparable instrument de propagande qui s'appelle l'association fédérative. Plaçant le remède à côté du mal, la Providence n'a pas laissé notre civilisation désarmée en face du péril alcoolique devenu formidable par la fabrication industrielle des alcools et par les facilités

commerciales qui mettent les boissons enivrantes à la portée de toutes les bourses. Ce remède, c'est la puissance de l'association des hommes de bien, puissance assez forte pour tenir en échec la coalition des intérêts engagés dans le commerce des vins, des bières et des spiritueux ; puissance assez grande même pour imposer au législateur les réformes nécessaires et pour en assurer l'exécution.

Il est assez curieux qu'en matière de répression de l'alcoolisme le législateur soit frappé d'impuissance s'il n'est secondé vigoureusement par l'action sociale des associations. Il pourra sans doute édicter de son propre chef et sans le concours de personne, des lois excellentes, mais qui resteront lettre morte tant que l'opinion, instruite et dirigée par les associations antialcooliques, n'en aura pas réclamé et assuré l'application. C'est ce qui se passe en Suisse, où la dîme de l'alcool monopolisé est en très grande partie détournée de sa destination légale.

Aux Etats-Unis, où le référendum n'est d'ailleurs pas pratiqué, c'est régulièrement le peuple qui est appelé à se prononcer sur la fermeture des débits, et la cause de la tempérance n'a pas à s'en plaindre. Neuf des Etats de l'Union ont maintenant introduit la prohibition absolue des boissons enivrantes, prohibition qui est en outre en vigueur, grâce au système de l'option locale, dans un grand nombre de communes et de comtés. Il est vrai que la lutte méthodique contre l'intempérance remonte aux Etats-Unis plus haut que partout ailleurs, à preuve qu'on y a fêté en 1908 le centenaire de la première société d'abstinence.

La lutte antialcoolique est donc le domaine par excellence de l'action sociale organisée et collective.

(A suivre.)

Colonel REPOND.